



---

**CONFÉRENCE DES PARTIES**

**Dixième session**

**Buenos Aires, 6-17 décembre 2004**

**Point 13 a) de l'ordre du jour**

**Conclusion des travaux de la session**

**Adoption du rapport de la dixième session de la Conférence**

**Projet de rapport de la dixième session de la Conférence des Parties**

Rapporteur: M<sup>me</sup> Sylvia McGill (Jamaïque)

**TABLE DES MATIÈRES**

**PREMIÈRE PARTIE: DÉLIBÉRATIONS**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. OUVERTURE DE LA SESSION.....		
(Point 1 de l'ordre du jour)		
A. Déclaration du Président de la neuvième session de la Conférence .....		
B. Élection du Président de la dixième session de la Conférence.....		
C. Déclaration du Président.....		
D. Allocutions de bienvenue .....		
E. Déclaration de la Secrétaire exécutive.....		
F. Autres déclarations .....		
II. QUESTIONS D'ORGANISATION .....		
(Point 2 de l'ordre du jour)		
A. État de la ratification de la Convention et du Protocole de Kyoto .....		
B. Adoption du règlement intérieur.....		

**TABLE DES MATIÈRES (suite)***Paragraphes Page*

C.	Adoption de l'ordre du jour .....	
D.	Élection des membres du Bureau autres que le Président .....	
E.	Admission d'organisations en qualité d'observateurs .....	
F.	Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires.....	
G.	Dates et lieu de la onzième session de la Conférence des Parties .....	
H.	Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention au cours de la période 2005-2009.....	
I.	Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs .....	
III.	RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES ET DÉCISIONS ET CONCLUSIONS QUI EN DÉCOULENT .....	
	(Point 3 de l'ordre du jour)	
IV.	EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION DES AUTRES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION .....	
	(Point 4 de l'ordre du jour)	
V.	[À compléter] .....	
	(Point 5 de l'ordre du jour)	
VI.	PRÉPARATIFS DE LA PREMIÈRE SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES AGISSANT COMME RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE KYOTO .....	
	(Point 6 de l'ordre du jour)	
A.	[À compléter].....	
B.	Questions relatives à l'article 6 du Protocole de Kyoto: travaux préparatoires .....	
C.	Questions relatives à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie .....	
D.	Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires .....	
VII.	RAPPORT DU CONSEIL EXÉCUTIF DU MÉCANISME POUR UN DÉVELOPPEMENT PROPRE .....	
	(Point 7 de l'ordre du jour)	

**TABLE DES MATIÈRES (suite)**

*Paragraphes Page*

VIII. ÉCHANGE DE VUES SUR LES ACTIVITÉS RELEVANT DE LA CONVENTION QUI PRÉSENTENT UN INTÉRÊT POUR D'AUTRES RÉUNIONS INTERGOUVERNEMENTALES.....	
(Point 8 de l'ordre du jour)	
A. Conférence internationale convoquée pour procéder à l'examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade .....	
B. Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes.....	
C. Quatorzième session de la Commission du développement durable.....	
IX. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES .....	
(Point 9 de l'ordre du jour)	
X. RÉUNION DE HAUT NIVEAU: LE DIXIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION .....	
(Point 10 de l'ordre du jour)	
XI. DÉCLARATIONS DES ORGANISATIONS ADMISES EN QUALITÉ D'OBSERVATEURS .....	
(Point 11 de l'ordre du jour)	
XII. QUESTIONS DIVERSES .....	
(Point 12 de l'ordre du jour)	
XIII. CONCLUSION DES TRAVAUX DE LA SESSION.....	
(Point 13 de l'ordre du jour)	

Annexes

[À compléter]

DEUXIÈME PARTIE: MESURES PRISES PAR LA CONFÉRENCE  
DES PARTIES À SA DIXIÈME SESSION

[À compléter]

## **I. OUVERTURE DE LA SESSION**

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La dixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (ci-après dénommée la Conférence), convoquée en application du paragraphe 4 de l'article 7 de la Convention, a été ouverte à La Rural, Buenos Aires (Argentine), le 6 décembre 2004 par M. Mamadou Honadia du Burkina Faso, Vice-Président de la Conférence à sa neuvième session, au nom du Président de la Conférence à sa neuvième session, M. Miklós Persányi, Ministre hongrois de l'environnement et de l'eau.

### **A. Déclaration du Président de la neuvième session de la Conférence**

(Point 1 a) de l'ordre du jour)

2. Aucune déclaration n'a été faite au titre de ce point.

### **B. Élection du Président de la dixième session de la Conférence**

(Point 1 b) de l'ordre du jour)

3. À sa 1<sup>re</sup> séance<sup>1</sup>, le 6 décembre, sur proposition du président de séance, la Conférence a élu Président, par acclamation, M. Ginés González García, Ministre argentin de la santé et de l'environnement. Le président de séance a félicité M. González García de son élection et lui a souhaité plein succès à la présidence de la Conférence à sa dixième session.

### **C. Déclaration du Président**

(Point 1 c) de l'ordre du jour)

4. Prenant ses fonctions, le Président a souhaité la bienvenue à tous les représentants au nom du Gouvernement argentin et les a remerciés de la confiance qu'ils lui portaient. Mettant en relief la ferme volonté du Gouvernement argentin de participer activement à l'élaboration de politiques environnementales, il a souligné l'importance que l'Argentine attachait à la possibilité qui lui avait été donnée d'accueillir la Conférence des Parties pour la deuxième fois depuis le début du processus relatif aux changements climatiques.

---

<sup>1</sup> Les séances de la Conférence des Parties dont il est fait mention dans le présent rapport sont des séances plénières.

5. À la veille de l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto, la tenue de cette dixième session était un événement historique qui marquait l'achèvement d'une longue série de négociations. Il marquait également le début d'une nouvelle étape qui devait être consacrée à l'intensification des efforts en vue d'atténuer les changements climatiques. Certes, le Protocole de Kyoto était maintenant devenu une réalité politique, mais il était absolument indispensable que les Parties ne faiblissent pas dans leur détermination, et au contraire redoublent d'efforts pour combattre les changements climatiques. La multiplication des phénomènes météorologiques violents, que l'on constatait aussi bien en Argentine que dans le reste du monde, montrait clairement que le réchauffement de la planète commençait à faire des victimes. L'Argentine devait faire face non seulement aux conséquences directes sur les écosystèmes et la santé de l'homme, mais aussi à de nombreux effets secondaires tels que l'incidence accrue de certaines maladies qui, à leur tour, pesaient lourdement sur le système de santé et sur les efforts déployés en permanence par le pays pour améliorer les conditions de vie des catégories les plus vulnérables de la société.

6. Pour les années et décennies à venir, il importait à la fois d'intensifier les mesures destinées à atténuer les changements climatiques et d'aider les pays à s'adapter aux conséquences de ces changements. Il incombait aux pays développés de montrer l'exemple en mobilisant les ressources nécessaires pour que ces mesures puissent être mises au point et appliquées dans les meilleurs délais. Les efforts déployés devaient s'inscrire dans un régime de maîtrise des changements climatiques faisant appel à des technologies novatrices et des solutions industrielles et commerciales afin de concilier la croissance et la prospérité économiques avec le développement durable. Dans ce processus, l'une des tâches importantes des gouvernements consistait à apporter à la société civile et aux entreprises des informations sur les conséquences de pratiques incompatibles avec un développement durable et les avantages présentés par les solutions de remplacement disponibles. L'Argentine avait déjà pris des mesures à cet effet et s'efforçait de mobiliser activement la société pour affronter les difficultés que l'avenir ne manquerait pas de réserver. En conclusion, le Président s'est déclaré convaincu que la dixième session de la Conférence amènerait les Parties à renforcer leur volonté de lutter contre les changements climatiques.

#### **D. Allocutions de bienvenue**

(Point 1 d) de l'ordre du jour)

7. M. Aníbal Ibarra, Gouverneur de la cité autonome de Buenos Aires, a souhaité chaleureusement la bienvenue à tous les participants et déclaré que sa ville était fière d'accueillir une manifestation d'une telle importance. S'attaquer au problème des changements climatiques et élaborer des politiques environnementales durablement viables étaient une tâche immense qui exigeait de la persévérance, d'immenses ressources économiques et humaines, de nouvelles technologies et surtout une solide volonté politique et un ferme engagement de la part de tous les pays. Plus précisément, elle impliquait que les pays développés prennent des décisions stratégiques, non seulement parce qu'ils étaient les principaux responsables des émissions de gaz à effet de serre mais aussi parce qu'ils jouaient un grand rôle dans l'arène politique internationale.

8. Dans le même temps, il importait au plus haut point de faire connaître à la société civile l'urgence du problème posé par les changements climatiques. Pour que la lutte contre le réchauffement de la planète et ses conséquences soit efficace, chacun devait comprendre qu'il s'agissait là d'un problème qui le touchait directement et que sa collaboration active et son engagement étaient indispensables. Dans ce contexte, le Gouverneur a souligné le rôle de premier plan que les villes étaient appelées à jouer pour améliorer la prise de conscience du public. Il a donné aux représentants l'assurance que la cité de Buenos Aires, à l'instar de nombreuses autres villes du monde, était fermement décidée à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire participer les citoyens à la lutte contre les changements climatiques et pour soutenir les politiques nationales au niveau local.

#### **E. Déclaration de la Secrétaire exécutive**

(Point 1 e) de l'ordre du jour)

9. La Secrétaire exécutive a souhaité la bienvenue à tous les représentants et a remercié le Gouvernement argentin d'accueillir de nouveau la Conférence des Parties. Elle a par ailleurs félicité M. González García de son élection à la présidence et rendu hommage à M. Persányi pour la compétence avec laquelle il avait dirigé les travaux de la neuvième session, qui avait débouché sur de solides résultats.

10. La dixième session offrait l'occasion de célébrer le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention, ainsi que l'entrée en vigueur imminente du Protocole de Kyoto après sa ratification par la Fédération de Russie. Présentant au Président une publication qui devait marquer l'anniversaire de la Convention, la Secrétaire exécutive a résumé un certain nombre de faits saillants de la décennie écoulée. Les émissions annuelles de gaz à effet de serre dans les pays développés étaient retombées à leurs niveaux de 1990, et l'intensité des émissions à l'échelon national avait diminué partout dans le monde. Dans le même temps, on appliquait des stratégies d'atténuation et d'adaptation, et l'on mettait au point et utilisait plus largement des technologies respectueuses du climat; les pays en développement commençaient à tenir compte des changements climatiques dans leurs politiques nationales, et l'ensemble de la population manifestait de plus en plus sa prise de conscience, son soutien et sa volonté d'agir. L'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto permettait dorénavant de prendre les premières mesures concrètes en vue de relever le défi que représentaient à long terme les changements climatiques. Plus de 30 pays industrialisés seraient légalement tenus de respecter des objectifs en matière d'émission, et l'échange international de droits d'émission deviendrait une réalité. Le mécanisme pour un développement propre étant dorénavant pleinement opérationnel, le premier projet avait maintenant été enregistré et le Fonds pour l'adaptation prévu par le Protocole devrait en principe recevoir des fonds pour aider les pays en développement dans leurs efforts d'adaptation. Dans ce contexte, la Secrétaire exécutive a souligné combien il importait de mettre au point des démarches efficaces pour favoriser la coopération internationale en matière d'adaptation et d'appliquer des mesures nationales pour déceler et réduire la vulnérabilité et les risques. Il fallait à cet égard que l'aide apportée aux pays en développement prenne un caractère plus concret.

11. Gravement préoccupée par la pression de plus en plus forte qui s'exerçait sur les ressources financières disponibles aux fins de la Convention et les conséquences que cela pourrait avoir pour les travaux du secrétariat, elle s'est déclarée confiante que les représentants auraient à cœur de se saisir du problème et de trouver des solutions. Elle a également encouragé les Parties à accroître leur soutien au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention. Pour l'avenir, la Secrétaire exécutive a déclaré qu'en 2005 les Parties devaient s'attaquer au problème de la stratégie à appliquer après 2012 pour faire face aux changements climatiques. Dans cette entreprise, les pays qui en avaient la capacité devaient montrer l'exemple et ceux qui étaient en mesure d'apporter des ressources devaient fournir

une aide dans le respect du principe des responsabilités communes mais différenciées inscrit dans la Convention.

## **F. Autres déclarations**

12. À la 1<sup>re</sup> séance, le 6 décembre, des déclarations ont été faites par les représentants du Qatar (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), des Pays-Bas (au nom de la Communauté européenne et de ses États membres avec l'appui de trois autres Parties), des États-Unis d'Amérique, du Japon, de Tuvalu (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), de la Suisse (au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement), du Kenya (au nom du Groupe des États d'Afrique), de la Tanzanie (au nom des pays les moins avancés), de la République de Corée, de la Fédération de Russie, de la Gambie, du Nigéria, des Comores et de l'Arabie saoudite. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 6 décembre, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Égypte et du Mali.

## **II. QUESTIONS D'ORGANISATION**

(Point 2 de l'ordre du jour)

### **A. État de la ratification de la Convention et du Protocole de Kyoto**

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

13. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 6 décembre, la Conférence a été informée qu'à cette date 189 États et une organisation régionale d'intégration économique étaient Parties à la Convention, et donc admis à participer à la prise de décisions à la session.

14. La Conférence a pris note du fait qu'au 6 décembre 129 États avaient ratifié, approuvé ou accepté le Protocole de Kyoto ou y avaient adhéré. Dans ce contexte, le Président a annoncé que le 18 novembre, avec le dépôt par la Fédération de Russie de son instrument de ratification du Protocole de Kyoto, toutes les conditions étaient désormais réunies pour l'entrée en vigueur du Protocole. En application des dispositions de son article 25, le Protocole de Kyoto entrera donc en vigueur le 16 février 2005.

15. Au titre également de ce point, le secrétariat a présenté un nouveau document (FCCC/CP/2004/9), dans lequel il tente de répondre à des questions soulevées par les Parties concernant les dispositions en vue de la première session de la Conférence des Parties agissant



comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (COP/MOP 1), les questions budgétaires et les informations à communiquer et procédures d'examen correspondantes.

### **B. Adoption du règlement intérieur**

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

16. À la 1<sup>re</sup> séance, le 6 décembre, le Président a informé la Conférence que son prédécesseur avait eu des consultations avec les Parties au sujet du projet de règlement intérieur mais que celles-ci n'avaient pas abouti à un consensus.

17. Sur proposition du Président, la Conférence a décidé que, dans l'intervalle, comme aux sessions précédentes, le projet de règlement intérieur publié sous la cote FCCC/CP/1996/2 continuerait de s'appliquer, à l'exception du projet d'article 42. Le Président a annoncé qu'il rendrait compte à la Conférence de tout fait nouveau qui pourrait survenir au sujet de cette question.

### **C. Adoption de l'ordre du jour**

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

18. Pour l'examen de ce point à sa 1<sup>re</sup> séance, le 6 décembre, la Conférence était saisie d'une note de la Secrétaire exécutive contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/CP/2004/1 et Add.1). Cet ordre du jour provisoire avait été établi en accord avec le Président de la Conférence à sa neuvième session, compte tenu des opinions exprimées par les Parties à la vingtième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et par les membres du Bureau.

19. Le Président a rappelé que les points ci-après, qui avaient été laissés en suspens à la neuvième session, avaient été inscrits à l'ordre du jour provisoire conformément aux articles 10 c) et 16 du projet de règlement intérieur: point 5, «Deuxième examen des alinéas *a* et *b* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention»; point 6 a), «Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto»; et point 6 b), «Proposition soumise par le Canada en vue de l'adoption d'une décision sur les modalités de comptabilisation des quantités attribuées, prévues au paragraphe 4 de l'article 7 du Protocole de Kyoto, eu égard aux exportations d'énergie moins polluante».

20. S'agissant des points 5 et 6 a), des déclarations ont été faites par les représentants du Qatar (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), des Pays-Bas (au nom de la Communauté européenne et de ses États membres) et de l'Arabie saoudite. Notant qu'aucun consensus ne s'était formé concernant l'inscription de ces points à l'ordre du jour, le Président a proposé qu'ils restent en suspens.

21. S'agissant du point 6 b), le représentant du Canada a annoncé qu'en témoignage de sa bonne volonté et par respect pour les efforts collectifs des Parties, le Gouvernement canadien était prêt à retirer sa demande d'inscrire ce point à l'ordre du jour. Le Président a remercié le Canada de son offre de retirer sa demande, alors que sa situation nationale exceptionnelle n'avait pas changé. Il a souligné qu'un tel geste de coopération était extrêmement important et permettait d'espérer dans la réussite et le dynamisme retrouvé du processus de négociation.

22. Le représentant du Qatar (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) a proposé d'ajouter un nouvel alinéa *f* au point 6 de l'ordre du jour provisoire. Le titre proposé pour ce nouveau point 6 *f* était «Ordre du jour provisoire de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto». Notant qu'aucun consensus ne s'était formé sur cette question, le Président a proposé que le SBI soit saisi à sa vingt-deuxième session (mai 2005) du point faisant l'objet de la proposition du représentant du Qatar.

23. Pour ce qui est du point 8 de l'ordre du jour provisoire, le représentant des États-Unis d'Amérique a demandé que les points 8 *a* et *b* ne figurent pas à l'ordre du jour et que le libellé du point 8 *c* soit modifié. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Arabie saoudite, de l'Argentine, de Tuvalu (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), des Pays-Bas (au nom de la Communauté européenne et de ses États membres), de Maurice et du Qatar. Notant qu'aucun consensus ne s'était formé, le Président a proposé que le point 8 de l'ordre du jour provisoire reste en suspens et que la Conférence réexamine la question à sa 2<sup>e</sup> séance.

24. En accord avec les propositions du Président, la Conférence, à sa 1<sup>re</sup> séance, a adopté l'ordre du jour de sa dixième session étant entendu que les points 5, 6 a) et 8 resteraient en suspens et que le point 6 b) de l'ordre du jour provisoire serait supprimé.

25. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 6 décembre, le Président a fait savoir à la Conférence que les échanges de vues sur le point 8 de l'ordre du jour provisoire s'étaient poursuivis et que les Parties étaient

parvenues à un consensus sur la formulation de ce point, qui est libellé comme suit: point 8, «Échange de vues sur les activités relevant de la Convention qui présentent un intérêt pour d'autres réunions intergouvernementales»; point 8 *a*, «Réunion internationale convoquée pour procéder à l'examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade»; point 8 *b*, «Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes»; point 8 *c*, «Quatorzième session de la Commission du développement durable». L'ensemble de ce point serait accompagné d'une note de bas de page libellée comme suit: «Cet échange de vues trouvera son expression dans le rapport de la dixième session de la Conférence et aidera la Secrétaire exécutive lorsqu'elle présentera des rapports aux réunions dont il est fait état dans ce point de l'ordre du jour.». La Conférence est convenue que le point 8 et ses alinéas seront ainsi ajoutés à l'ordre du jour. L'ordre du jour adopté par la Conférence est donc libellé comme suit:

1. Ouverture de la session:
  - a) Déclaration du Président de la neuvième session de la Conférence;
  - b) Élection du Président de la dixième session de la Conférence;
  - c) Déclaration du Président;
  - d) Allocutions de bienvenue;
  - e) Déclaration de la Secrétaire exécutive.
  
2. Questions d'organisation:
  - a) État de la ratification de la Convention et du Protocole de Kyoto;
  - b) Adoption du règlement intérieur;
  - c) Adoption de l'ordre du jour;
  - d) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
  - e) Admission d'organisations en qualité d'observateurs;

- f) Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires;
  - g) Dates et lieu de la onzième session de la Conférence des Parties;
  - h) Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention au cours de la période 2005-2009;
  - i) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
3. Rapports des organes subsidiaires et décisions et conclusions qui en découlent:
- a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;
  - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
4. Exécution des engagements et application des autres dispositions de la Convention:
- a) Mécanisme financier de la Convention;
  - b) Communications nationales:
    - i) Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention;
    - ii) Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention;
  - c) Renforcement des capacités;
  - d) Mise au point et transfert de technologies;
  - e) Application du paragraphe 8 de l'article 4 de la Convention;
  - f) Questions concernant les pays les moins avancés;
  - g) Questions relatives à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie;

- h) Article 6 de la Convention;
  - i) Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires.
5. *En suspens.*
6. Préparatifs de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto:
- a) *En suspens;*
  - b) Questions relatives à l'article 6 du Protocole de Kyoto: travaux préparatoires;
  - c) Questions relatives à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie;
  - d) Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires.
7. Rapport du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre.
8. Échange de vues sur les activités relevant de la Convention qui présentent un intérêt pour d'autres réunions intergouvernementales<sup>2</sup>:
- a) Réunion internationale convoquée pour procéder à l'examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade;
  - b) Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes;
  - c) Quatorzième session de la Commission du développement durable.

---

<sup>2</sup> Cet échange de vues trouvera son expression dans le rapport de la dixième session de la Conférence et aidera la Secrétaire exécutive lorsqu'elle présentera des rapports aux réunions dont il est fait état dans ce point de l'ordre du jour.

9. Questions administratives et financières:
  - a) États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2002-2003;
  - b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005;
  - c) Procédure de nomination du secrétaire exécutif.
10. Réunion de haut niveau: le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention.
11. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
12. Questions diverses.
13. Conclusion des travaux de la session:
  - a) Adoption du rapport de la dixième session de la Conférence;
  - b) Clôture de la session.

[À compléter]

#### **D. Élection des membres du Bureau autres que le Président**

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

26. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 6 décembre, le Président a fait savoir à la Conférence que M. Mamadou Honadia (Burkina Faso), Vice-Président de la Conférence à sa neuvième session, avait entrepris des consultations sur ce point à la vingtième session des organes subsidiaires, en juin 2004. Or, aucune candidature n'avait encore été reçue d'aucun groupe régional. Le Président a encouragé toutes les Parties concernées à parvenir à un accord sur tous les postes restant à pourvoir au Bureau avant la réunion de haut niveau, prévue du 15 au 17 décembre. Sur proposition du Président, la Conférence a décidé de reporter l'élection des membres du Bureau jusqu'à ce que toutes les candidatures aient été reçues. M. Honadia a été invité à poursuivre ses consultations durant la session.

[À compléter]

### **E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs**

(Point 2 e) de l'ordre du jour)

27. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 6 décembre, la Conférence a examiné une note du secrétariat sur l'admission d'organisations en qualité d'observateurs (FCCC/CP/2004/3 et Add.1), dans laquelle étaient énumérées les organisations (deux organisations intergouvernementales et 48 organisations non gouvernementales) qui avaient demandé à être admises en qualité d'observateurs. Conformément au paragraphe 6 de l'article 7 de la Convention et suivant une recommandation du Bureau de la Conférence, qui avait examiné la liste des organisations candidates, la Conférence a décidé d'admettre celles-ci en qualité d'observateurs.

28. Soulignant l'importance de la participation d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales au processus de la Convention, le Président a souhaité la bienvenue aux organisations qui venaient d'être admises à participer à la Conférence à sa dixième session et les a invitées à y jouer un rôle actif.

### **F. Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires**

(Point 2 f) de l'ordre du jour)

29. En présentant ce point à la 2<sup>e</sup> séance, le 6 décembre, le Président a appelé l'attention de la Conférence sur l'ordre du jour provisoire et les annotations figurant dans les documents FCCC/CP/2004/1 et Add.1. Il a noté que les organes subsidiaires se réuniraient après la séance d'ouverture pour élaborer, avant la fin de leur session, le 14 décembre, des projets de décision et de conclusions qu'ils présenteraient à la Conférence.

30. Sur proposition du Président, la Conférence a décidé de renvoyer certains points aux organes subsidiaires, pour qu'ils les examinent et soumettent des projets de décision ou de conclusions appropriés, comme suit:

#### Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI)

Point 4 a) Mécanisme financier de la Convention

Point 4 b) i) Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention

Point 4 b) ii) Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

Point 4 c) Renforcement des capacités

Point 4 e) Application du paragraphe 8 de l'article 4 de la Convention

Point 4 f) Questions concernant les pays les moins avancés

Point 4 h) Article 6 de la Convention

Point 9 a) États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2002-2003

Point 9 b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA)

Point 4 d) Mise au point et transfert de technologies

Point 4 g) Questions relatives à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie (Convention)

Point 6 c) Questions relatives à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie (Protocole de Kyoto).

31. Le Président a annoncé qu'à la 3<sup>e</sup> séance, prévue le 8 décembre, la Conférence engagerait des travaux sur le point 6 b), intitulé «Questions relatives à l'article 6 du Protocole de Kyoto: travaux préparatoires», sur le point 7, intitulé «Rapport du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre» et sur le point 8, intitulé «Échange de vues sur les activités relevant de la Convention qui présentent un intérêt pour d'autres réunions intergouvernementales».

32. Concernant le point 2 g) de l'ordre du jour, intitulé «Dates et lieu de la onzième session de la Conférence des Parties», le Président a fait observer qu'aucune offre n'avait été reçue et a encouragé les Parties intéressées à faire des propositions. Il envisageait d'entreprendre des consultations sur ce point et de faire rapport à une séance ultérieure.



33. S'agissant du point 10 de l'ordre du jour, intitulé «Réunion de haut niveau: le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention», le Président a rappelé qu'à sa vingtième session, le SBI avait approuvé la période du 15 au 17 décembre pour la réunion de haut niveau. Des tables rondes avaient donc été prévues de l'après-midi du 15 décembre à l'après-midi du 16 décembre. Il serait organisé quatre tables rondes qui seraient ouvertes à la participation de tous les ministres et chefs de délégation.

34. Les quatre tables rondes porteraient sur les thèmes suivants:

- a) La Convention 10 ans après: ce qui a été fait, ce qui reste à faire;
- b) Incidences des changements climatiques, mesures d'adaptation et développement durable;
- c) Technologie et changements climatiques;
- d) Atténuation des changements climatiques: les politiques et leurs incidences.

35. Le Président a en outre précisé que, pour chaque table ronde, il avait invité un animateur chargé de diriger les débats et six membres. Conformément aux recommandations du SBI, il s'était efforcé d'assurer une représentation équilibrée entre les membres, en tenant compte de la répartition géographique et de la diversité des points de vue. Les animateurs feraient rapport à la Conférence à la séance du matin du vendredi 17 décembre. Sur la base de leurs rapports, le Président établirait, sous sa propre responsabilité, un résumé de toutes les tables rondes, pour inclusion dans le rapport de la Conférence. Ce résumé ne serait pas un texte approuvé.

36. Le Président a annoncé qu'à sa dernière séance, le 17 décembre, la Conférence entendrait de brèves déclarations de représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et adopterait des décisions et des conclusions pour la session.

37. La Conférence a décidé de procéder comme le Président l'avait proposé.

#### **G. Dates et lieu de la onzième session de la Conférence des Parties**

(Point 2 g) de l'ordre du jour)

[À compléter]

**H. Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention  
au cours de la période 2005-2009**

(Point 2 h) de l'ordre du jour)

[À compléter]

**I. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs**

(Point 2 i) de l'ordre du jour)

[À compléter]

**III. RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES ET DÉCISIONS  
ET CONCLUSIONS QUI EN DÉCOULENT**

(Point 3 de l'ordre du jour)

[À compléter]

**IV. EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION  
DES AUTRES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION**

(Point 4 de l'ordre du jour)

[À compléter]

V. [À compléter]

(Point 5 de l'ordre du jour)

**VI. PRÉPARATIFS DE LA PREMIÈRE SESSION DE LA CONFÉRENCE  
DES PARTIES AGISSANT COMME RÉUNION DES PARTIES  
AU PROTOCOLE DE KYOTO**

(Point 6 de l'ordre du jour)

A. [À compléter]

(Point 6 a) de l'ordre du jour)

**B. Questions relatives à l'article 6 du Protocole de Kyoto:**  
**travaux préparatoires**  
(Point 6 b) l'ordre du jour)

38. À la 3<sup>e</sup> séance, le 8 décembre, le Président a rappelé que, donnant suite à la décision 16/CP.7, le secrétariat avait convoqué «l'atelier CCNUCC sur l'exécution de projets au titre de l'article 6 du Protocole de Kyoto» qui s'était tenu à Moscou (Fédération de Russie) les 26 et 27 mai 2004. Sur l'invitation du Président, le secrétariat a présenté ce point ainsi que le rapport de l'atelier figurant dans le document FCCC/CP/2004/7.

39. Des déclarations ont été faites par les représentants de quatre Parties, dont une au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et appuyée par deux autres Parties. Une déclaration a aussi été faite par un représentant de la Chambre de commerce argentine au nom d'organisations non gouvernementales représentant les milieux professionnels et industriels.

40. Ayant entendu les déclarations, le Président a rappelé que l'imminence de l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto rendait encore plus importante la question examinée au titre de ce point et que des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires étaient nécessaires pour poursuivre les travaux préparatoires et compléter les ressources dégagées pour ces travaux grâce à l'allocation transitoire au titre du Protocole de Kyoto. Il a aussi appelé l'attention des Parties sur la nécessité de présenter des candidatures au Comité de supervision établi au titre de l'article 6 afin d'en élire les membres et membres suppléants lors de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole. Il a annoncé son intention de proposer un projet de conclusions sur ces points, pour examen par la Conférence lors d'une future réunion.

[À compléter]

**C. Questions relatives à l'utilisation des terres, au changement  
d'affectation des terres et à la foresterie**  
(Point 6 c) de l'ordre du jour)

[À compléter]

**D. Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties**

**par les organes subsidiaires**

(Point 6 d) de l'ordre du jour)

[À compléter]

**VII. RAPPORT DU CONSEIL EXÉCUTIF DU MÉCANISME**

**POUR UN DÉVELOPPEMENT PROPRE**

(Point 7 de l'ordre du jour)

41. Pour l'examen de ce point à sa 3<sup>e</sup> séance, le 8 décembre, la Conférence était saisie des documents FCCC/CP/2004/2 et Add.1, qui contenaient le rapport annuel du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre (MDP) sur les travaux qu'il avait accomplis de novembre 2003 à décembre 2004.

42. Le Président a rappelé que le MDP était un mécanisme unique de collaboration à l'échelle mondiale dont l'objectif était d'atténuer des changements climatiques tout en s'employant essentiellement à assurer le développement durable des pays en développement qui accueillent des projets du MDC. Le MDC est un moyen novateur de faire participer le secteur privé à l'atténuation des changements climatiques et au financement du développement.

43. Le Président a en outre rappelé qu'à sa septième session la Conférence avait élu les membres du Conseil exécutif du MDP qui fonctionnait sous son autorité. Conformément à cette décision, le Conseil exécutif, jusqu'à l'entrée en vigueur du Protocole, rendrait compte de ses activités à chacune des sessions de la Conférence, et cette dernière examinerait les rapports annuels du Conseil exécutif. Le Président a noté que le Conseil, qui exerçait ses fonctions en conformité avec le règlement intérieur adopté par la Conférence à sa huitième session, avait mené à bien un programme de travail énorme et rendrait compte de ses réalisations durant l'année écoulée à la session en cours de la Conférence.

44. Le Président du Conseil exécutif, M. John Kilani, a présenté son rapport.

[À compléter]

45. Après la présentation du rapport du Président du Conseil exécutif, des déclarations ont été faites par les représentants de 18 Parties, dont une au nom de la Communauté européenne

et de ses États membres. Des déclarations ont également été faites par un représentant de l'International Emissions Trading Association au nom des organisations non gouvernementales représentant les milieux professionnels et industriels, par un représentant de Climate Action Network International et par un représentant du Conseil international pour les initiatives locales en matière d'environnement – Local Governments for Sustainability intervenant au nom d'administrations locales.

46. Ayant entendu les déclarations, le Président a dit que le MDP avait été un moyen d'apprentissage collectif qui avait beaucoup profité à toutes les parties et que les suggestions qui avaient été faites au cours des interventions étaient vivement appréciées. Il s'est félicité plus particulièrement du fait que les Parties ont reconnu la nécessité de disposer de ressources supérieures à celles qui provenaient de l'allocation transitoire au titre du Protocole de Kyoto. Le Président a enfin déclaré que la Conférence devrait à sa session en cours adopter une décision pour reconnaître les travaux accomplis et guider les futures activités. Sur la proposition du Président, la Conférence a décidé de créer un groupe de contact qui serait chargé de ce point de l'ordre du jour et serait présidé par M. Raúl Estrada-Oyuela (Argentine). Ce groupe devrait achever ses travaux avant la réunion de haut niveau.

47. Le Président a enfin rappelé que plusieurs membres ou membres suppléants du Conseil exécutif devaient être élus ou réélus par la Conférence. M. Mamadou Honadia engagerait des consultations sur cette question; il espérait que les mandants qui ne l'avaient pas encore fait lui communiqueraient prochainement des propositions de candidature.

[À compléter]

**VIII. ÉCHANGE DE VUES SUR LES ACTIVITÉS RELEVANT DE  
LA CONVENTION QUI PRÉSENTENT UN INTÉRÊT POUR  
D'AUTRES RÉUNIONS INTERGOUVERNEMENTALES**

(Point 8 de l'ordre du jour)

**A. Conférence internationale convoquée pour procéder à l'examen décennal  
de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade**

(Point 8 a) de l'ordre du jour)

**B. Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes**

(Point 8 b) de l'ordre du jour)

**C. Quatorzième session de la Commission du développement durable**

(Point 8 c) de l'ordre du jour)

48. En présentant ce point à la 3<sup>e</sup> séance, le 8 décembre, le Président a rappelé que la Conférence avait décidé d'en modifier l'intitulé. Ce point et ses alinéas seraient examinés ensemble. Après une brève présentation de la question par le secrétariat, le Président a invité les délégations à faire des déclarations.

49. Des déclarations ont été faites par les représentants de 15 Parties, dont une faite au nom du Groupe composite, une faite au nom de l'Alliance des petits États insulaires et une faite au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et appuyée par deux autres Parties. Une déclaration a en outre été faite par un représentant de Climate Action Network International.

50. Le Président a indiqué qu'il entendait tenir compte des vues des Parties et a proposé d'établir un groupe de contact chargé de rédiger des conclusions sur ce point de l'ordre du jour avant le début de la réunion de haut niveau. Il souhaitait que le groupe passe un minimum de temps sur ce point de l'ordre du jour.

**IX. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES**

(Point 9 de l'ordre du jour)

[À compléter]

**X. RÉUNION DE HAUT NIVEAU: LE DIXIÈME ANNIVERSAIRE  
DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION**

(Point 10 de l'ordre du jour)

[À compléter]

**XI. DÉCLARATIONS DES ORGANISATIONS ADMISES  
EN QUALITÉ D'OBSERVATEURS**

(Point 11 de l'ordre du jour)

[À compléter]

**XII. QUESTIONS DIVERSES**

(Point 12 de l'ordre du jour)

**XIII. CONCLUSION DES TRAVAUX DE LA SESSION**

(Point 13 de l'ordre du jour)

[À compléter]

Annexes

[À compléter]

**DEUXIÈME PARTIE: MESURES PRISES PAR LA CONFÉRENCE  
DES PARTIES À SA DIXIÈME SESSION**

[À compléter]

-----